Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
18/03/2022	18/03/2022	

1. Intitulé du projet

Extension des activités et réorganisation du site Biolandes Pin Décor

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom COUTIERE Prénom Philippe

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale BIOLANDES PIN DECOR

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale ANCHARTECHAHAR PATRICE

RCS / SIRET 3 2 8 4 0 9 8 2 6 0 0 0 5 9 Forme juridique société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
1°a)	Rubrique 2170 ICPE, la production évolue de 20,5t/j à 240t/j (régime A non modifié) Rubrique 2260-1 : la puissance passe de 433 kW à 562kW (Régime passe de DC à E) Rubrique 2780-1c : la production évolue de 5.5t/j à 25,25t/j (régime D non modifié) Rubrique 2780-3b : la production baisse à 25t/j (régime passe de A à E) Rubrique 1531 : activité abandonnée (régime D passe à rubrique non soumise) Rubrique 1532 : baisse des volumes de 161 167m3 à 67 100m3 (régime passe de A à E)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Deux nouveaux bâtiments seront construits (4600m² pour les deux bâtiments): un bâtiment de production (ensachage), un hangar de stockage et de criblage ;

✓ La ligne de mélange sera remplacée ;
✓ Deux nouvelles lignes d'ensachage seront implantées ;
✓ Notre capacité de production augmentera de 20.5t/j à 240 t/j;
✓ Les aires de stockage des matières premières seront réorganisées ;
✓ La zone de stockage et d'expédition des produits finis sera modifiée ;
✓ L'aire de compostage (5 000m²) des produits végétaux et sous-produits sera déplacée à l'est du site ;
✓ L'imperméabilisation des aires de stockage de matières premières (31 000m²) et des produits finis (22 000m²) est prévue, ainsi que la mise à niveau de la gestion des eaux pluviales.

Ce projet n'implique aucune extension de l'emprise au sol du site industriel actuel.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Rapatrier la totalité de la production arrêtée sur le site de Saint-Wandrille.
Réorganiser les flux et les zones de matières première, et produits finis.
Moderniser et augmenter la capacité de production du site (nouveaux bâtiments : ensachage et hangar mélange) grâce à la création de deux plate-formes :
Plateforme sud : stockage des produits finis ; réorganisation et optimisation du stockage, amélioration des flux chariots et routiers, création de zone de chargement, remplacement du pont à bascule.
Plateforme Est ; stockage des matières premières

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

2021 : PREPARATION DES PLATES-FORMES
Juillet - Décembre : préparation des sols : excavation, et nivellement pour créer les surfaces de drainages des eaux de pluies de l'extension de la "plate forme matières premières" et de la nouvelle "plate forme stockage produits finis"
Décembre : pose enrobé de l'extension de la zone stockage matière premières actuelle puis de la zone stockage produits finis

BATIMENT ENSACHAGE
Février à avril 2022 : Construction
Avril : dallage et séchage
Avril à Mai : pose utilités
Mai à Juillet : Réception, montage et essais palettiseurs, ensacheuses, étiquetteuse

HANGAR MELANGE
Mars à juillet 2022 : Construction
Mai : Dallage séchage
Juin : Pose panneaux photovoltaiques (PPV)
Novembre : réception et installation ligne de crible tourbe

Juillet 2022 : fin pose enrobé voirie
Novembre 2022 : mise en service bâtiment ensachage et bâtiment ligne de mélange

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Augmentation graduelle de notre capacité d'ensachage pour retrouver notre capacité globale d'ici 3 ans :

2nd semestre 2022 à 1er semestre 2023 : prise en main des nouveaux outils
2nd semestre 2023 à 1er semestre 2024 : augmentation de la capacité d'ensachage cible, (passage de 50 000 m3/an à 100 000m3 puis 150 000 m3 à terme)
2025 : capacité nominale d'ensachage (150 000 m3/an)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Note : Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'une zone Natura 2000. Ce projet ne figure donc pas sur la liste Préfectorale relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 (Arrêté n°2011/537)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nouvelle plate forme de stockage produits finis	22 000 m²
Nouvelle plate forme matières premières	31 000 m²
Nouveau Bâtiment ensachage	2 600 m²
Nouveau bâtiment hangar de stockage et criblage	2 000 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Biolandes Pin Décor Route de Belis
40 420 LE SEN

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 00°47'80"E **Lat.** 44°10'61"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Communes traversées :

LE SEN
LABRIT

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc régional des Landes de Gascogne
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Suivant consultation BASOL (georisque.gouv.fr)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les zones Natura 2000 se trouvent respectivement à 1,2 km au Nord, 2.2 km à l'Est, 10 km au sud et 3.6 km à l'Ouest sous la référence FR7200722 réseau hydrographique des affluents de la Midouze (cf. annexe 6)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des terres excavées non utilisées sont en attente de destination.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Utilisation de sable
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Les principaux risques sont liés à l'incendie potentiel : - des matières premières stockées sous forme d'andains - des produits finis stockés sous forme de palettes - des lignes de criblage, mélange et ensachage
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Note : Le risque de retrait gonflement des sols argileux est moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Phase travaux : La phase de travaux engendrera une augmentation de la circulation pour permettre aux engins de chantier (engins de terrassement, pose d'enrobé, livraisons de matériaux) d'accéder à la zone mais de manière temporaire (dernier trimestre 2021, et 1er semestre 2022) Phase fonctionnement normal : trafic par camions multiplié par 2 à l'horizon 2025.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Pas de modification sensible attendue du niveau global sonore généré par le projet pour 2 raisons : les opérations de chantiers sont de nature classiques et peu bruyantes, Les nouveaux équipements seront implantés dans un nouveau bâtiment, L'environnement est peu sensible : les habitations les plus proches sont à 1,2 km au NNE, 1,6km SSE. Le Bourg de Le Sen est situé à 2,2 km.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Les odeurs sont réduites à leur minimum en disposant la plate forme de compostage de fumier à l'extrême Est du site. Le habitation les plus proches se trouvent à 1,2 km au NNE et à 1,6 km au SSE. Bourg de Le Sen à 2,2 km au NNE
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le flux global d'émissions diffuses de poussières de l'établissement à terme et en fonctionnement normal augmentera proportionnellement à la capacité de production.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux de pluie recueillies au niveau des deux nouvelles toitures des futurs bâtiment production et hangar de mélange et des nouvelles surfaces imperméabilisées sont recueillies au moyens de zones de rétention et rejetées dans des fossés vers le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	cf. ci dessus Pas de nouveaux effluents liquides chroniques liés à ce projet. Toute l'étude de la gestion des eaux pluviales ou de rejet a été confiée à un BE dont nous avons suivi les recommandations. Les seuls effluents de production seront issus de la plateforme de compostage. Le projet prévoit la collecte intégrale de ces jus, leur stockage et leur ré-utilisation pour l'arrosage des andains.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	La nature des sous-produits et déchets reste inchangée : pas d'évolution de la nature des procédés. L'augmentation des déchets de l'établissement sera liée à l'évolution de la production.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'activité de fabrication de paillage, terreaux et fumier de cheval s'inscrit dans une dynamique vertueuse consistant à créer des synergies de recyclage entre :
- les activités industrielles du groupe (récupération des aiguilles de pin),
- les filières bois (réutilisation des écorces de bois),
- et les filières agricoles et hippiques génératrices de déchets (fientes et fumier de cheval).

Cette relocalisation de notre production sur un seul site (évitement géographique) et cette modernisation de notre activité :
-Nouvelles lignes d'ensachage dans un bâtiment fermé (limitation des poussières : réduction technique)
-Plateformes aménagées et dimensionnées pour recueillir et contenir les eaux de pluie et incendie avant rejet ou retraitement adapté
-Plateforme de compostage aménagée pour recueillir, contenir et faire recirculer les jus de compost
vont dans le sens de l'amélioration de la qualité et de la maitrise de nos impacts.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne créée aucun nouvel effluent procédé autres que ce déjà générés par les installations actuelles :
Les eaux pluviales sont recueillies et canalisées vers le milieux naturel avec un suivi analytique régulier
Les jus de compost sont recueillis et recyclés au moyen d'aménagements spécifiques (bassin, pompes, dalle étanche)
Aucune zone sensible (natura 2000, znieff, Zico etc.) n'intersecte le projet et les deux plates formes ne sont visibles que depuis la route D392 (pas au delà).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à LE SEN le, 03/03/2022
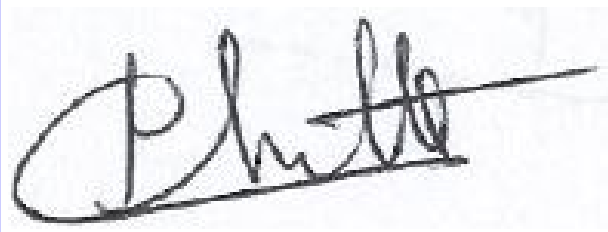
Signature